

Eyragues, le 19 mai 2020

A l'attention de l'ensemble des acteurs du tourisme, propriétaires d'hébergements touristiques, des restaurateurs, producteurs, artisans d'art de Terre de Provence Agglomération

Dossier suivi par Christine Bernard

Nos Réf : SM/CB n° 20-61

☎ : 06.24.26.23.62

✉ : accueil.oti@terredeprovence-agglo.com

Mesdames, Messieurs,

Lors d'une précédente correspondance, en date du 07 avril 2020, nous vous avons assuré de la priorité de notre communauté d'agglomération afin de limiter au maximum l'impact économique défavorable que la crise sanitaire que nous connaissons fait peser sur votre activité.

Nous avons conscience que votre activité dans le secteur touristique a été, ou est pour certains encore, suspendue. Vos établissements subissent de nombreuses contraintes économiques et des conditions sanitaires imposées pour la réouverture, importantes et souvent difficiles à mettre en œuvre.

Sachez que nous sommes à vos côtés durant cette crise et que nous souhaitons faciliter vos démarches de demandes d'aides, de prêts, de garantie et autres dispositifs auxquels vous pouvez prétendre, suivant un certain nombre de conditions propres à chaque entreprise.

En effet, le Gouvernement et la Région Sud se sont engagés financièrement et ont pris différentes mesures d'aides et d'accompagnement spécifiques aux entreprises du tourisme afin de permettre une reprise dans les meilleures conditions possibles.

Ces dispositifs publics de soutien aux entreprises des secteurs cafés, hôtels, restaurants, tourisme, événementiel, culture et sport sont rassemblés depuis le 15 mai sur un guichet unique numérique : www.plan-tourisme.fr.

Ce guichet numérique présente les différents dispositifs et oriente vers les plateformes et contacts permettant d'effectuer les démarches nécessaires. Vous pouvez y vérifier votre éligibilité aux aides qui vous concernent en quelques clics.

Parce que la crise sanitaire sans précédent dans laquelle nous avons basculé marque profondément notre façon de penser et d'agir face à l'avenir, il est essentiel de bien se préparer à la relance de votre activité.

Pour vous y accompagner des fiches métiers ont été éditées par le Ministère du Travail ; certaines sont dédiées à l'activité touristique : www.travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-



[travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs#Commerce-de-detail-restauration-hotellerie.](#)

En complément, l'Office de Tourisme de Terre de Provence vous a précédemment conseillé, par courriel, de vous inscrire aux webinaires pratico-pratiques, gratuits, développés spécialement pour vous par la Fédération Régionale des Offices de Tourisme. Ces formations sont dispensées par des experts en marketing touristiques, des experts de filière et des chefs d'entreprises témoins et spécialistes de votre filière métier. Ces webinaires ont pour objectif de vous aider à trouver des solutions et répondre à vos questionnements.

Depuis le 12 mai, une deuxième série « Opération & Actions » composée de 22 webinaires en ligne, d'accès gratuits, est lancée ; elle est adaptée et programmée au-fur-et-à-mesure des annonces gouvernementales, des publications de chartes et de guides de bonnes conduites par filière professionnelle (hébergement, hôtellerie, restauration, prestataires d'activités de loisirs, loueurs de meublés non professionnels, tourisme d'affaires, etc...).

Pour ne pas les manquer, ou revoir les replays et télécharger les supports de présentation, une seule adresse sur le site de la Fédération Régionale : www.frotsi-paca.fr/2020/04/22/plan-accompagnement-entreprises-touristiques-region-sud/.

Enfin, bien évidemment et avant tout, l'Office de Tourisme de Terre de Provence est à votre disposition pour toute question. L'équipe de l'OTI entrera prochainement en contact avec vous individuellement pour faire le point sur votre activité, les nouvelles offres mises en place dans ce contexte ainsi que sur les difficultés que vous rencontrez.

N'hésitez pas en cas de besoin à les contacter dès à présent : accueil.oti@terredeprovence-agglo.com, ou par téléphone : 04.90.24.25.50.

Mesdames, Messieurs, soyez donc assurés de tout notre soutien dans cette épreuve.

Nous vous invitons à demeurer très prudents, pour votre santé et celle de votre entourage, et vous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

Bien cordialement,

M. Jean-Christophe DAUDET,

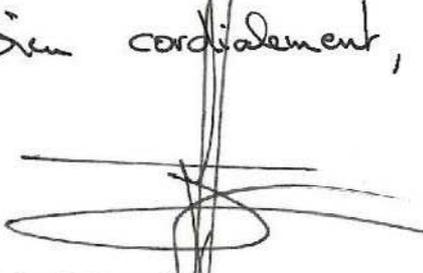
Bien cordialement !



*Maire de Barbentane,
Vice-Président de Terre de Provence
délégué au Tourisme,
Président de l'Office de Tourisme Intercommunal*

M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Bien cordialement,



*Maire de Verquières,
Président de Terre de Provence,
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur*